



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.28/Add.1
21 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 38 de l'ordre du jour

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique,
Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Cap-Vert,
Chili, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Équateur,
États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de
Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala,
Îles Marshall, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan,
Kirghizistan, Luxembourg, Malte, Mongolie, Namibie,
Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines,
Pologne, République de Corée, République de Moldova,
Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord, Saint-Marin, Slovénie, Suède, Turkménistan, Ukraine
et Zambie : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Albanie, Angola, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Brésil,
Colombie, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée-
Bissau, Guyana, Hongrie, Lettonie, Liechtenstein, Mali, Micronésie
(États fédérés de), Niger, Norvège, Pérou, Portugal, République
tchèque, Sierra Leone, Slovaquie, Suriname, Thaïlande, Turquie et
Uruguay
